

Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

<u>Séance du 1 juillet</u> à 19h30		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2026-36</u>
<u>Date de convocation</u> 24 juin 2026 <u>Membres en exercice</u> <u>11</u>		L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt- quatre juin s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sylvie BONNEVAL, Maire.	
<u>Présents</u>	10	Sylvie BONNEVAL, Jérôme JEAN, Martine MONS, Alexandre CLARE, Alain BONNEVAL, Béatrice SOUM, Marina LAVAL, Simon PITARQUE PALOMAR, Inès MALMARTEL, Marie LEROUX BROUSSE	
Excusé	1	Stéphane BROUSSE	
Absent			
Procurations	1	Stéphane BROUSSE	

Secrétaire de séance : Mr Simon PITARQUE PALOMAR

Votants	Pour	Contre	Abstentions
11	11	0	0

Délibération 2026-36 du 01 juillet 2026 portant sur l'application et le site internet
Intramuros

Madame le Maire explique que l'administration d'un site internet reste compliqué pour le personnel et les élus de la commune, que le site actuel est alors sous exploité et ne paraît pas approprié à une commune de la taille de La Chapelle-aux-Saints. A ce jour, les frais de maintenance de Daeris s'élèvent à 1200€ par an.

La communauté de communes du Midi Corrézien a un partenariat avec Intra-Muros. L'application est en mesure de proposer un site internet simple d'utilisation avec une offre pour l'affichage légal. Tarif annuel : 288€ TTC ; le coût de l'appli est pris en charge par la Communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à rompre le contrat existant et à fermer le site internet actuel
- Autorise Madame le Maire à adhérer à Intramuros avec l'option site internet et affichage légal et à signer tout document relatif à cette opération et à leur transférer le nom de domaine (lachapelleauxsaints.fr)

Le secrétaire



le maire



Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

<u>Séance du 1 juillet</u> à 19h30		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2026-37</u>
<u>Date de convocation</u> 24 juin 2026 <u>Membres en exercice</u> <u>11</u>		L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt- quatre juin s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sylvie BONNEVAL, Maire.	
<u>Présents</u>	10	Sylvie BONNEVAL, Jérôme JEAN, Martine MONS, Alexandre CLARE, Alain BONNEVAL, Béatrice SOUM, Marina LAVAL, Simon PITARQUE PALOMAR, Inès MALMARTEL, Marie LEROUX BROUSSE	
Excusé	1	Stéphane BROUSSE	
Absent			
Procurations	1	Stéphane BROUSSE	

Secrétaire de séance : Mr Simon PITARQUE PALOMAR

Votants	Pour	Contre	Abstentions
11	11	0	0

Délibération 2026-37 du 01 juillet 2026 portant sur la participation financière à un voyage scolaire

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'école de Vayrac. À la suite de la fusion de l'école maternelle et élémentaire toutes les classes bénéficient d'une sortie scolaire de fin d'année avec des ateliers pédagogiques. Différentes manifestations comme les photos de classe, vente de gâteaux et de chocolats ont permis de les financer en partie grâce à la coopérative scolaire. La mairie de Vayrac a également alloué une subvention de 1000€ pour le transport. L'équipe enseignante nous sollicite pour une aide financière pour les ateliers l'aquarium de Limoges

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de verser la somme de 250,00 euros (deux cent cinquante euros) à l'école.
- Compte-tenu de l'annulation de la kermesse, le conseil propose une aide exceptionnelle de 15 € (quinze euros) par enfant de la commune de La Chapelle Aux Saints.
- Pour une prochaine demande, les demandes de subventions devront être faites en début d'année civile.

Le secrétaire



Le Maire



Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

<u>Séance du 1 juillet</u> à 19h30		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2026-35</u>
<u>Date de convocation</u> 24 juin 2026 <u>Membres en exercice</u> <u>11</u>		L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt- quatre juin s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sylvie BONNEVAL, Maire.	
<u>Présents</u>	10	Sylvie BONNEVAL, Jérôme JEAN, Martine MONS, Alexandre CLARE, Alain BONNEVAL, Béatrice SOUM, Marina LAVAL, Simon PITARQUE PALOMAR, Inès MALMARTEL, Marie LEROUX BROUSSE	
Excusé	1	Stéphane BROUSSE	
Absent			
Procurations	1	Stéphane BROUSSE	

Secrétaire de séance : Mr Simon PITARQUE PALOMAR

Votants	Pour	Contre	Abstentions
11	11	0	0

Délibération 2026-35 du 01 juillet 2026 portant sur les travaux de la salle communale

Madame le Maire explique que la salle culture et loisirs n'a pas de volets et que cela représente un inconfort pour les usagers et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation thermique afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le département de la Corrèze alloue une aide pour les travaux de rénovation énergétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à finaliser les demandes de devis
- Autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions et participations financières auprès des partenaires concernés

Le secrétaire



Le Maire

